

## **Annexe**

### **Rappel des mesures de nettoyages et désinfection à mettre en œuvre lors de transport d'animaux**

La fièvre aphteuse est une maladie virale non dangereuse pour l'homme mais hautement contagieuse, qui affecte principalement les animaux ongulés (toutes les espèces à doigts pairs aussi bien sauvages que domestiques).

Un cas de fièvre aphteuse a été confirmé dans la province de Burgas en Bulgarie. Aucun mouvement de produit ou d'animaux issus de la province de Burgas à destination des autres pays européens et notamment la France n'a été enregistré. Aussi je vous rappelle les règles suivantes :

- Si vous transportez des animaux, vous devez nettoyer et désinfecter, après chaque voyage, les moyens ayant servi au transport des animaux ainsi que le matériel servant au chargement. A cet effet, les marchés et les lieux d'exposition sont pourvus d'une installation de nettoyage et de désinfection.
- Tous les lieux d'hébergement temporaire des animaux durant le transport de vos animaux ainsi que le matériel ayant servi à leur entretien doivent être nettoyés et désinfectés, après chaque usage, par vous.
- Si vous êtes amenés à traverser une zone à risque vous veillerez à respecter les consignes des autorités et le cas échéant vous veillerez à ce que la carrosserie, les roues et le dessous du véhicule soient lavés avec un produit détergent, et l'intérieur soigneusement nettoyé.

**Vous trouverez des informations complémentaires sur le site suivant :**

[http://www.oie.int/fr/fr\\_index.htm](http://www.oie.int/fr/fr_index.htm)

### **Consignes lorsque vous revenez d'une zone à risque vis-à-vis de la fièvre aphteuse lors d'un voyage d'agrément**

La fièvre aphteuse est une maladie virale non dangereuse pour l'homme mais hautement contagieuse, qui affecte principalement les animaux ongulés (toutes les espèces à doigts pairs aussi bien sauvages que domestiques).

Un cas de fièvre aphteuse a été confirmé dans la province de Burgas en Bulgarie. Aucun mouvement de produit ou d'animaux issus de la province de Burgas à destination des autres pays européens et notamment la France n'a été enregistré.

Toutefois au regard de la grande capacité de diffusion de cette maladie, nous vous recommandons une attention particulière dans le cas où vous devez vous rendre dans cette région notamment avant votre retour et particulièrement si vous pratiquez la chasse :

- Respecter les consignes des autorités du pays ;
- Ne rapporter aucun animal ou produit lors de vos déplacements sans vous être assurés de cette possibilité auprès des autorités locales ;
- Pensez à nettoyer et à désinfecter votre véhicule y compris les roues ;
- Pensez à nettoyer et à désinfecter vos vêtements lorsque vous effectuez des activités au contact de la nature et de la faune sauvage ;
- Pensez à nettoyer et à désinfecter tout matériel susceptible d'avoir été en contact avec la faune sauvage.

**Vous trouverez des informations complémentaires sur le site suivant :**

[http://www.oie.int/fr/fr\\_index.htm](http://www.oie.int/fr/fr_index.htm)